



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ

Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au remembrement des terrains de l'Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) « Die Binn » sur le territoire de la commune de Geudertheim

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

VU les articles L.110-1 et R.111-1 à R.112-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU les articles L.322-1 et suivants, et R.322-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

VU l'ordonnance n°2004-632 modifiée du 01^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret n°2006-504 du 03 mai 2016 modifié portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU l'arrêté préfectoral de création de l'Association Foncière Urbaine Autorisée « Die Binn » en date du 13 août 2021 ;

VU les pièces du dossier d'enquête établi par l'Association Foncière Urbaine Autorisée « Die Binn » en date des 18 décembre 2023, 25 avril 2024 et 02 septembre 2024 ;

VU l'accord du conseil municipal de la commune de Geudertheim en date du 24 mars 2023 ;

SUR proposition du chef du service urbanisme et aménagement

ARRETE

Article 1 : Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de remembrement et d'aménagement des parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière Urbaine Autorisée « Die Binn », situé sur la commune de Geudertheim.

L'enquête sera ouverte à la mairie de Geudertheim le 28 octobre 2024, et se déroulera du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 inclus soit 19 jours consécutifs.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Thierry DAUMONT, Général de Gendarmerie retraité. Monsieur le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Geudertheim, 83 rue du Général de Gaulle.

Article 3 : Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à feuillets non mobiles destinés à recevoir les observations et propositions (soit des propriétaires compris dans le périmètre soit de toute autre personne intéressée) seront déposées en support papier en mairie de Geudertheim, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie à savoir les :

Lundi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Jeudi : fermeture au public, accueil téléphonique assuré
Vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Un accueil téléphonique sera également assuré aux mêmes jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Geudertheim en composant le 03.88.51.12.61.

Par ailleurs, des informations pourront être communiquées en adressant les questions par mail à l'adresse suivante : afuadiebinn@geudertheim.fr.

Une version numérisée du dossier sera tenue à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture en mairie de Geudertheim tels qu'indiqués ci-dessus.

Toute personne pourra faire part de ses observations et propositions qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet et tenu à sa disposition en mairie de Geudertheim. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre. Elles seront tenues à disposition du public.

Le public peut également transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : afuadiebinn@geudertheim.fr.

Ces observations et propositions seront transmises au commissaire enquêteur et seront consultables sur le site internet dédié de la commune : www.geudertheim.fr.

Article 4 : Jours et heures de permanences

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qui se dérouleront en mairie de Geudertheim aux jours et horaires suivants :

Lundi 28 octobre 2024 de 09h00 à 12h00
Samedi 02 novembre 2024 de 09h00 à 12h00
Mercredi 06 novembre 2024 de 18h00 à 20h00
Vendredi 15 novembre 2024 de 09h00 à 12h00

Article 5 : Clôture de l'enquête publique

Après avoir clos et signé le registre d'enquête, Monsieur le Maire le transmet accompagné de l'ensemble du dossier d'enquête publique dans les 24 heures au commissaire enquêteur. Celui-ci transmettra dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, à la Préfète, son rapport énonçant ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables à l'opération projetée, ainsi que le registre d'enquête et le dossier.

Le rapport du commissaire enquêteur sera déposé en mairie de Geudertheim.

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

Un avis contenant les renseignements essentiels sur le déroulement de l'enquête publique sera publié dans un journal diffusé dans le département du Bas-Rhin, à savoir les Dernières Nouvelles d'Alsace, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique, et une seconde fois, dans les huit premiers jours de cette enquête, par la Préfète et aux frais de l'AFUA.

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis évoqué à l'alinéa ci-dessus sera publié par voies d'affiches (en mairie de Geudertheim).

L'accomplissement de cette formalité ainsi que sa certification incombent à Monsieur le Maire de Geudertheim.

Cet avis sera mis en ligne sur le site internet dédié de la commune: www.geudertheim.fr.

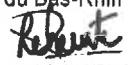
Article 7 : Exécution

Monsieur le directeur départemental des territoires du Bas-Rhin
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg
Monsieur le maire de Geudertheim
Monsieur le commissaire enquêteur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et inséré sur le site internet dédié de la commune : www.geudertheim.fr

Fait à Strasbourg, le 16 octobre 2024
Pour la préfète,

Le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin


Renaud LAHEURTE

